



## Préavis et mise en vente d'un logement ( en gestion)

Par **BBO**, le **24/02/2010** à **10:46**

Bonjour,

j'ai déposé mon préavis de départ ( 3 mois) souhaitant quitter avant j'ai trouvé une locataire qui reprend immédiatement- j'ai donc fais l'état des lieux de sortie et ai rendu l'appartement propre et en très bon état.

hier j'apprend qu'ils ont annulé le dossier car le propriétaire met en vente le logement.

qu'en est il pour moi ont il le droit ??? e"t mon préavis du coup il n'a plus lieu d'être du fait de la mise en vente?

merci infiniment de votre réponse.

cdt

Par **fif64**, le **24/02/2010** à **10:51**

Ils ont le droit de refuser un locataire, mais comme vous partez de votre chef, vous devez respecter le préavis de trois mois. désolé.

Par **BBO**, le **24/02/2010** à **11:43**

merci,

oui mais du fait que le proprietaire decide de mettre en vente, je n'ai plus de préavis?